



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20330
15 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2833e séance du Conseil de sécurité, tenue le 15 décembre 1988, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée "La situation à Chypre", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration ci-après :

"Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur appui à l'effort entrepris, le 24 août 1988, par le Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices à Chypre. Ils ont constaté avec satisfaction que les deux parties étaient prêtes à rechercher un règlement négocié de tous les aspects du problème chypriote d'ici le 1er juin 1989.

Ils ont demandé à toutes les parties de coopérer pleinement avec le Secrétaire général afin d'assurer le succès du processus en cours."
